

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

C-I-L[®]
WeedOut[®]
herbicide pour pelouses
PRÊT À EMPLOYER

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 27973 LOI P.A.

GARANTIE :

2,4-D 3,0 g a.e./L

mécoprop-P 3,0 g a.e./L

dicamba 0,3 g a.e./L

(tous présents sous forme de sels de diméthylamine)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

250 mL à 1 L

Avis de modification

~~Spectrum Brands IP Inc.,~~
P.O. Box 21001,
Brantford, ON N3R 7W9
1-800-268-2806

Sure-Gro IP Inc.

SUPPRIME : Bourse-à-pasteur, épervière orangée, gaillet gratteron, herbe à la puce, herbe à poux, lierre terrestre, luzerne lupuline, pâquerette vivace, pissenlit, plantain, plantain lancéolé, prunelle vulgaire, renoncule âcre, renouée, stellaire moyenne, trèfle, trèfle sauvage blanc.

MODE D'EMPLOI : Enfoncer le bouton au sommet et ajuster la buse pour un gros jet trempé. Pousser sur la gâchette et pulvériser sur les mauvaises herbes. Seulement des petits jets sont nécessaires. Appliquer en mai, en juin ou en septembre. Ne pas arroser avant 24 heures. La pluie dans les 6 heures réduit l'efficacité. L'efficacité du jet pulvérisé prend quelques jours et les mauvaises herbes sont graduellement détruites. Le gazon se remplit au fur et à mesure que les mauvaises herbes disparaissent. La destruction complète de certaines mauvaises herbes peut prendre jusqu'à 4 semaines. Répéter dans les 3 à 4 semaines si nécessaire. Pour de nombreuses mauvaises herbes, répandre sur toute la surface avec ce produit. Ne pas appliquer par temps très chaud, très sec ou pluvieux. Ne pas appliquer sur une pelouse qui vient d'être semée avant d'avoir fait la troisième tonte. L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes. **Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles.** Ce produit est conçu pour le traitement localisé des mauvaises herbes sur les pelouses. NE PAS appliquer sur les étendues d'eau. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. NE PAS pulvériser directement sur les plantes ornementales ou potagères ni sur les racines exposées des arbres, ou permettre la dérive de pulvérisation de les atteindre. Ce produit peut endommager les plantes ornementales et les légumes. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales.

VÊTEMENTS DE PROTECTION : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques (par exemple, en caoutchouc).

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Bien se laver après un traitement. Si le pesticide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement; puis laver à fond la peau contaminée et prendre une douche. Laver les vêtements contaminés séparément avant de les réutiliser.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT: Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (*excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

PRÉCAUTIONS : Nuit à certaines plantes désirables. Éviter de pulvériser sur les fleurs, les arbustes, les légumes et les fruits. Peut endommager les agrostides. Ne pas entreposer près de semences, des engrais, des insecticides ou des fongicides. **CRAINT LE GEL.**

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. L'envelopper dans du papier journal et s'en débarrasser avec les ordures ménagères.

En cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, ou pour de plus amples renseignements, composer sans frais au 1 800 268-2806. www.cilproducts.ca

Ovale C-I-L® ICI Canada Inc. / Lic. Spectrum Brands Canada Inc.

WeedOut® Marque de commerce déposée de Spectrum Brands Canada Inc., utilisée sous licence.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))